

## **02 Question de Mme Kattrin Jadin à la ministre de l'Intérieur sur "les fourgons d'incendie de la commune de Bullange" (n° 3441)**

**02.01 Kattrin Jadin:** Madame la ministre, je me permets d'attirer votre aimable attention en faveur des pompiers de la commune germanophone de Bullange. Leur commandant, M. Greimers, indique que leur situation n'est pas satisfaisante et surtout pas assurée.

Le fourgon d'incendie Renault type TLF de Bullange est vétuste. Après 30 ans de mise en service, il n'assurerait plus, à ce jour, une intervention rapide et fiable des pompiers de Bullange. Preuve en est que ledit fourgon d'incendie n'a pas passé le contrôle technique cette année. Les réparations de cette voiture sont très onéreuses. Par ailleurs, il me revient que ce même fourgon d'incendie n'est plus apte à maîtriser les grands incendies, ce qui pour une zone d'intervention aussi vaste que celle de Bullange constitue, vous en conviendrez, un véritable problème. L'attribution pour la livraison des fourgons d'incendie était donnée par le SPF Intérieur, mais Bullange n'a pas encore été prise en compte aujourd'hui.

Madame la ministre, je sais qu'il est de votre responsabilité de faire le nécessaire pour assurer la sécurité de nos concitoyens. Qu'advient-il si un feu se déclare dans cette commune, alors que les pompiers n'ont pas de matériel performant pour l'éteindre rapidement, en dépit des accords qui ont été conclus avec les zones d'intervention d'incendie allemandes? La situation est donc, vous l'aurez constaté, plus qu'urgente. Il est de notre devoir d'agir pour le bien de tous les citoyens de Bullange et des environs. Mon questionnement est donc le suivant: de nouveaux fourgons d'incendie sont-ils commandés? Certains d'entre eux sont-ils prévus pour la commune de Bullange?

**02.02 Annemie Turtelboom,** ministre: Chère collègue, pour répondre précisément à votre question, mes services n'ont reçu aucune demande d'achat de fourgon d'incendie pour les services d'incendie de Bullange de la part du gouverneur de Liège. Or comme vous le savez certainement, c'est le gouverneur qui introduit auprès de mes services les demandes de subsides pour l'achat de matériel.

Ainsi, chronologiquement, les choses se passent comme suit:

- information par mes services des crédits disponibles pour les achats subsidiés;
- introduction des demandes d'achat de matériel par les services d'incendie auprès de leur gouverneur;
- décision du gouverneur sur le matériel à acheter et sur la répartition des crédits par service d'incendie sur la base de l'avis du comité provincial de coordination;
- transmission de cette demande à mes services.

Je peux toutefois vous informer que les services d'incendie de Bullange ont déjà profité ces dernières années de subsides pour l'acquisition du matériel incendie suivant: 15 tuyaux de refoulement, un poste mobile radio, sept appareils respiratoires, une moto pompe 10-1500, un set de coussins hydrauliques et, l'année dernière, 50 vestes et pantalons de feu. Par ailleurs, pour l'année 2011, 50 casquettes de pompiers seront subsidiées au profit de la commune de Bullange.

**02.03 Kattrin Jadin:** Madame la ministre, je serais bien évidemment très heureuse de disposer de la réponse écrite pour pouvoir faire parvenir la demande en toutes formes utiles. Je vous remercie pour les efforts qui ont déjà été consentis pour cette zone et pour ceux qui le seront à l'avenir.